Ecole élémentaire publique Pasteur

Avenue Gambetta

41800 MONTOIRE

**02 54 85 10 89**

**ec-louis-pasteur-montoire-sur-le-loir@ac-orleans-tours.fr**

## Conseil d’école du 8 février 2017

Secrétaire de séance : M.Derrien

Absents excusés : Mme l’IEN,

Mme Courtevile, Mme Faure, Mme Jauffret, parents d'élèves

M.Gosseaume, Mme Verrier, élus du SIVS

**ordre du jour : organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018**

La question est posée au Conseil d'école de l'école Pasteur de se prononcer sur la demande de dérogation à l'organisation réglementaire de la semaine scolaire.

L'équipe enseignante dans sa majorité se prononce pour le maintien de l'organisation sur 9 demi-journées. En effet, elle souhaite :

- ne pas perdre une matinée de classe (moment favorable aux apprentissages)

- ne pas allonger les temps de classe pour les élèves en difficulté en ajoutant les APC (Activités pédagogiques Complémentaires) en fin de journée.

- ne pas supprimer l'enrichissement culturel et sportif des TAP (Temps d'activités Périscolaires).

Les parents d'élèves dans leur ensemble ont été invités à se prononcer au travers d'une enquête. 153 familles ont répondu (178 feuilles de réponse sur 208 élèves).

127 familles se sont déclarées favorables au retour à la semaine de 4 jours (83%) et 26 familles ont souhaité garder l'organisation actuelle à 9 demi-journées.

Après échanges et discussion la demande est soumise au vote.

18 personnes ont pris part à ce vote. ( 9 enseignants, 7 parents élus, le vice président du SIVS, la représentante du Maire de Montoire)

|  |  |
| --- | --- |
| Pour la demande de dérogation | 3 |
| Contre la demande de dérogation | 14 |
| blanc | 1 |

Le conseil d'école de l'école élémentaire Pasteur de Montoire souhaite le maintient règlementaire de l'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées et se déclare donc défavorable à la demande de dérogation à compter de la rentrée scolaire 2018.